

Campagne mondiale pour l'éducation

Document d'orientation sur les domaines prioritaires du plan stratégique 2023-2027

Une éducation pertinente

1. Contexte

La pertinence de l'éducation est souvent confondue avec la qualité de l'éducation, bien que ces termes ne soient ni synonymes ni interchangeables.

Le concept de qualité de l'éducation et l'attention qui lui est accordée ont évolué au fil du temps : dans un premier temps, cela était principalement lié à l'augmentation du taux de scolarisation, reflet de l'universalisation et de la démocratisation de l'éducation, puis cela a été généralement axé sur la lutte contre l'inégalité et l'iniquité et, et à l'heure actuelle, les visions dominantes imposées sont, d'une part, une conception axée sur le marché du travail qui associe la qualité à l'excellence et, d'autre part, l'orientation utilitaire de l'éducation et son impact colonisateur, patriarcal et exclusif, qui répond aux intérêts des groupes dominants de la société. L'orientation prédominante à différents moments de l'histoire ne signifie pas que les défis ont été résolus, mais plutôt qu'une plus grande attention a été accordée dans une plus large mesure à certains aspects de la qualité de l'éducation. La vérité, cependant, est que la scolarisation, l'universalisation de l'éducation et l'équité continuent d'être l'objet de luttes historiques, accompagnées d'une mobilisation et d'un activisme croissants pour la décolonisation des programmes, l'éducation antiraciste, l'éducation au changement climatique, entre autres, qui, ensemble, renforce la définition de la pertinence de l'éducation aujourd'hui.

Cette notion de qualité illustre à quel point les idées issues de l'économie et de l'administration des affaires s'installent dans les discours éducatifs et les supplantent. Conformément à cette vision dominante, le contrôle et l'évaluation de la qualité de l'éducation sont proposés comme des mécanismes universellement applicables, bien qu'ils soient rarement adoptés par consensus mondial et qu'ils soient réalisés par des agences internationales dont la légitimité n'est pas toujours évidente. Ces agences réalisent périodiquement des évaluations qui cherchent à promouvoir une analyse entre les nations, en utilisant des comparaisons comme éléments de décision, dans des contextes où les entreprises ou leurs fondations ont un rôle privilégié dans la conception des politiques éducatives. Aussi, chaque pays développe ses propres pratiques d'évaluation qui, dans certains cas, reproduisent ces stratégies internationales ou génèrent des initiatives autonomes¹.

¹ Muñoz, Vernor, Arteaga, Teresa, Méndez, Marco Vinicio. An innovative approach to education quality for the post-2015 Agenda. UNESCO-OREALC, 2016.

L'accent mis sur les évaluations standardisées en tant que mécanisme de définition et de mesure de la qualité de l'éducation a attiré toute l'attention sur les résultats de l'apprentissage (objet) et non sur les besoins et les droits des personnes impliquées dans les processus éducatifs.

En raison de ce qui précède, la qualité de l'éducation est également une référence de plus en plus fréquente dans la définition des politiques publiques et, bien sûr, dans la mesure des résultats de l'apprentissage. Néanmoins, la qualité de l'éducation reste un terme contesté et n'est pas unanimement accepté par les universitaires ou les défenseurs du droit à l'éducation.

Bien que la pertinence et la qualité soient soulignées dans les cibles de l'ODD 4, on peut dire que la pertinence fait désormais l'objet d'une attention beaucoup plus grande, et c'est aussi la raison pour laquelle les tensions qui l'entourent doivent être examinées et abordées par la CME.

Le cas de la pertinence de l'éducation est encore plus complexe, en raison de son développement limité du point de vue des droits de l'homme.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)², par exemple, a fait une référence tangentielle à l'éducation pertinente en incluant la notion de l'une des caractéristiques interdépendantes et essentielles que l'éducation doit présenter : l'acceptabilité.

Plus précisément, le CESCR déclare : « ... la forme et le contenu de l'éducation, y compris les programmes et les méthodes d'enseignement, doivent être acceptables (c'est-à-dire pertinents, adaptées au contexte culturel et de bonne qualité)... ». Selon cette définition, la pertinence est un élément constitutif de l'acceptabilité, au même titre qu'une bonne qualité de l'enseignement. Toutefois, le CESCR ne précise pas la signification du terme « pertinence ».

Le Comité des droits de l'enfant (CDE), quant à lui, analyse les objectifs de l'éducation tels qu'ils sont énoncés à l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant, et conclut que « ... le programme scolaire doit être en rapport direct avec le contexte social, culturel, environnemental et économique de l'enfant et avec ses besoins présents et futurs, et tenir pleinement compte du développement de ses capacités », de sorte que les méthodes d'enseignement doivent être adaptées aux différents besoins des différents enfants³.

Dans ce contexte, la CDE suggère que l'éducation doit également viser à garantir que chaque enfant acquiert des compétences essentielles dans la vie courante et qu'aucun enfant ne quitte l'école sans être équipé pour faire face aux défis auxquels il peut s'attendre à être confronté dans la vie.

² Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Observation générale n° 13 (vingt et unième session, 1999). Le droit à l'éducation (article 13 du Pacte) E/C.12/1999/10 8 décembre 1999.

³ Comité des droits de l'enfant. Observation générale n° 1. Article 29 (1) : Les buts de l'éducation. CRC/GC/2001/1, 17 avril 2001.

Si l'on admet qu'étymologiquement, le terme « pertinence » désigne *l'importance et la signification du sujet traité*, il est facile de comprendre sa différence par rapport au concept de qualité et sa transcendance pour atteindre les objectifs de l'éducation.

Une éducation pertinente est une éducation qui est essentielle pour que les individus puissent développer leur personnalité, leurs talents et leurs capacités mentales et physiques et leur plus grand potentiel dans leur propre communauté.⁴

Rendre l'enseignement pertinent pour l'expérience de l'étudiant est un élément essentiel de l'éducation transformative et a permis d'accroître la participation en classe et de réduire le taux d'abandon des études (, 2007)⁵.

Le succès ou l'échec relatif des systèmes éducatifs dans la création de la pertinence ne peut être réduit à la mesure des résultats d'apprentissage ou à l'idée hypothétique d'une excellence déconnectée des cultures, des valeurs sociales ou des avancées scientifiques et technologiques qui sont généralement le privilège d'un petit nombre.

2. Le plan stratégique de la CME (2023-2027)

Le plan stratégique de la CME (2023-2027) reconnaît qu'à l'échelle mondiale, les établissements d'enseignement ne parviennent pas à fournir aux apprenants une éducation pertinente qui répond à leurs besoins et permet leur épanouissement personnel et professionnel tout en contribuant à construire des sociétés socialement justes et durables.

Nous avons l'intention de faire progresser nos actions de plaidoyer et de recherche, en appelant les États et la communauté internationale, à l'expansion et la sensibilité des systèmes éducatifs et à fournir des programmes libres et ouverts, facilement accessibles, contextuellement pertinents et à soutenir une éducation numérique de haute qualité pour les apprenants, les enseignants, les parents et les communautés.

La CME soutient l'enseignement dans la langue maternelle, ainsi que le dialogue interculturel et intergénérationnel, qui comprend l'apprentissage des langues, la connaissance et l'appréciation des cultures autres que celles des étudiants, ainsi que le respect de la diversité religieuse ou de l'agnosticisme, et la récupération des valeurs positives ancestrales. Ces exigences ne sont en aucun cas incompatibles avec l'obligation des États de fournir des ressources technologiques et

⁴ Cf. la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 2, section 2), la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (article 5, section 1a), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 13), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 10), la Convention relative aux droits de l'enfant (article 29), la Convention relative aux droits des personnes handicapées (article 24).

⁵ Cammarota cité par Sanne Müller et Anne-Sophie Bang-Manniche. Gender Transformative Education: How Transformative Education Contributes to Creating Gender Equality. Transformative education. Meanings and Policy Implication. GCE, Johannesburg, 2021. p. 64

des opportunités numériques, essentielles pour ne laisser personne de côté lors de l'augmentation de la connectivité et de l'accès à la technologie afin de contribuer à réduire les fractures éducatives.

3. Défis critiques

Il faut contrecarrer les visions réductionnistes de l'éducation, qui se concentrent sur la formation des personnes en tant que consommateurs et non en tant que détenteurs de droits. La CME comprend que l'éducation est un processus complexe et multidimensionnel centré sur l'apprenant, tout en étant une expérience collective et participative, qui aspire à construire une société et un modèle de citoyenneté fondés sur les droits de l'homme.

Cette aspiration nécessite également de dépasser les programmes d'études colonialistes, dans lesquels les épistémologies locales, ancestrales ou non, sont remises en question ou niées, et qui maintiennent un système hiérarchique, exclusif et discriminatoire sur lequel des modèles d'État, de société et d'éducation ont été conçus et imposés.

Les États et les communautés devraient également prêter attention à toutes les composantes, secteurs, dimensions, niveaux et modalités de l'éducation, en comprenant qu'ils sont interconnectés et que le fait de négliger l'un d'entre eux aura tendance à entraîner des répercussions sur les autres.

L'attention portée au financement de l'éducation ne devrait pas dispenser les États de préparer des manuels adéquats ou d'encourager la prise en compte de la dimension de genre dans leurs programmes. De même, l'accès physique et économique des groupes marginalisés ne peut être garanti si des programmes d'études culturellement significatifs et technologiquement modernes ne sont pas mis en œuvre.

L'indivisibilité du droit à l'éducation par rapport aux autres droits de l'homme fait également partie des caractéristiques essentielles de l'éducation, à savoir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et l'adaptabilité.

Pour parvenir à un plaidoyer efficace, il convient que la CME considère la synchronisation de ces éléments, sans que cela signifie qu'elle refuse d'établir des priorités stratégiques. Un exemple de cette approche systématique pourrait être la remise en question des normes sociales de genre et la promotion du bien-être mental et physique lors de l'élaboration des plans du secteur de l'éducation⁶.

4. La voie à suivre

⁶Sanne Müller et Anne-Sophie Bang-Manniche, op cit, p.62

La CME doit s'efforcer de développer une réflexion critique sur le contenu de l'éducation et le travail pédagogique, ce qui inclut bien sûr la participation des enseignants et des étudiants, ainsi que de la communauté au sens large. Les progrès dans les aspects externes du droit à l'éducation, traditionnellement liés à la disponibilité des ressources et à l'accès, sont importants, mais insuffisants pour garantir ce droit de l'homme de manière globale.

En outre, le manque de pertinence de l'éducation est un facteur d'exclusion, car l'éducation devrait être fondée sur l'environnement culturel et linguistique des personnes et y répondre.

Les perspectives des droits de l'homme permettent cette approche globale et renforcent le développement du programme d'une manière significative, en combattant les paramètres patriarcaux, normalisateurs et exclusifs qui sont une pratique répandue dans les manuels et les programmes d'études.

Étant donné que ni les EdTech ni l'apprentissage numérique ne sont exempts de contamination idéologique instrumentale, il est essentiel que la CME remette en question les modèles purement mercantiles de ces plateformes, afin qu'elles s'enrichissent du patrimoine culturel et de la créativité des gens. Toutes les plateformes d'enseignement et d'apprentissage devraient garantir la liberté académique, de sorte que des pédagogies pertinentes, horizontales, transformatives et non épistémologiquement extractivistes soient assurées et protégées.